

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements
et de la Formation Supérieurs.

N° 176 /D.G.E.F.S./2019

Alger, le 15 OCT. 2019...

**A Messieurs les Présidents des Conférences régionales
en communication avec
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
(Universités et Centre Universitaires)**

Objet : Inscription au Master.

Références : Circulaire n°02 du 04 juillet 2019

Courrier n°504/D.G.E.F.S./D.E.S.P.E/2019 du 25 septembre 2019.

Courrier n°161/D.G.E.F.S./2019 du 01 octobre 2019.

Courrier n°164/D.G.E.F.S./ 2019 du 02 octobre 2019.

<https://progres.mesrs.dz/webmaster>.

Courrier n°504/D.G.E.F.S./ 2019 du 07 octobre 2019.

PV de la réunion du 24 septembre 2019.

Courrier n° 170/D.G.E.F.S/2019 du 09 octobre 2019.

Il est rappelé aux Chefs d'Etablissements ayant finalisé l'opération de sélection des candidats à la première année Master, au titre du quota des 80 % des places pédagogiques ouvertes, que les listes correspondantes devaient être déposées sur la plateforme PROGRES avant l'ouverture à la candidature au titre des 20 % des places pédagogiques ouvertes.

Par conséquent, il est demandé aux Chefs d'Etablissements n'ayant pas encore accompli cette opération de procéder au dépôt de ces listes au plus tard le 19 octobre 2019, délai de rigueur.

La réussite de la campagne d'inscription au Master 2019 – 2020 est étroitement liée au respect du calendrier et des phases définies dans les courriers cités en références.

Sincères salutations.

Le Directeur Général

المدير العام للتعليم والتكوين العالي
امضاء: الأستاذ شاهد العربي

